

BK91001 – BAKOR 910-01 APPRÊT BITUMINEUX

1. Identification du produit et de la compagnie	
<p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p>	<p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p>
<p>Date de publication : le 10 novembre 2008</p> <p>Nom du produit : BK91001 – BAKOR 910-01 – APPRÊT BITUMINEUX Code du produit : BK91001</p>	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE	95-63-6		1 - 5
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8		1 - 5
bitume de pétrole	8052-42-4		40 - 70
solvant Stoddard	8052-41-3		15 - 40
xylène	1330-20-7		1 - 5

Les substances faisant partie du présent produit ont été préenregistrées conformément à la réglementation REACH – (EC) No. 1907/2006. Consulter la section 15 pour plus d'information.

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<p>AVERTISSEMENT! Liquide combustible. Dépressant du système nerveux central. Les vapeurs risquent de causer étourdissements, céphalées, nausées, perte de coordination et irritation des voies respiratoires. Peut causer des irritations cutanées.</p> <p>Apparence/Odeur : liquide noir, forte odeur de solvant pétrolier</p>

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure).</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact s'il y a contact prolongé.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut être nocif si avalé. Peut causer douleurs gastriques, vomissements et diarrhées.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation L'exposition aux vapeurs ou d'embruns de pulvérisation peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs ou d'embruns peut causer une dépression du système nerveux central, étourdissements, céphalées, nausées et perte de coordination.</p> <p>Effets chroniques/Effets cancérogènes Aucun des ingrédients du présent produit, présent à 0,1% ou plus, n'est inscrit sur la liste des produits cancérogènes de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou de l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists).</p>

**BK91001 – BAKOR 910-01
APPRÊT BITUMINEUX****4. Premiers soins****Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente. Téléphoner immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Remarque à l'attention du médecin

L'aspiration du liquide dans les poumons lors de la déglutition ou du vomissement peut causer une inflammation pulmonaire, des dommages sérieux aux poumons et même la mort par pneumonie chimique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : 40,5°C (105°F)

Détermination du point d'inflammabilité : vase clos

Limite inférieure d'explosivité : 0,9

Limite supérieure d'explosivité : 6,0

Risques de feu et d'explosion

Liquide combustible. Les vapeurs étant plus lourdes que l'air, elles peuvent se répandre sur de grandes distances et s'enflammer. La décomposition thermique (combustion) peut dégager des gaz, vapeurs et fumées toxiques, corrosifs et irritants.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂) ou poudre extinctrice. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts. Pour les déversements importants, contenir l'écoulement et récupérer le déversement par pompage au moyen d'équipement antidéflagrant.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

À tenir loin de toute source d'ignition. Conserver dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Ne pas manutentionner ou entreposer à proximité de chaleur, étincelles, flammes, oxydants forts ou acides forts. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices contre les produits chimiques ou un écran facial protecteur par-dessus les lunettes de sécurité, ou encore des lunettes-masque.

**BK91001 – BAKOR 910-01
APPRÊT BITUMINEUX****8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)****Protection de la peau**

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques (on suggère à base de néoprène ou de nitrile) pour empêcher le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels, (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

1,3,5-triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

bitume de pétrole

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m³ (fraction inhalable, aérosol soluble dans le benzène)

solvant Stoddard

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TW 500 ppm

xylène

ACGIH-TLV-STEL 150 ppm

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 100 ppm

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide noir

Odeur

Forte odeur de solvant pétrolier

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 154-204°C (310-400°F)

Densité relative : 0,93

Pourcentage de matières volatiles : <35

Pression de vapeur : 2 à 20°C (68°F)

Densité de vapeur : >1

Facteur pH : ne s'applique pas

Solubilité : insoluble dans l'eau

Vitesse d'évaporation : <1

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec les agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Gaz, vapeurs ou fumées irritants ou toxiques, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

**BK91001 – BAKOR 910-01
APPRÊT BITUMINEUX****11. Information toxicologique****Effets chroniques/effets cancérogènes****Information toxicologique diverse**

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après, le cas échéant.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

1,3,5-triméthylbenzène

Dose létale (oral, rat) : 23 g/kg, létale à 7 des 10 animaux expérimentaux

LC50 (rat) : 24 g/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

solvant Stoddard

oral-rat LD50 : >5000 mg/kg

dermique-lapin LD50 : >3000 mg/kg

inhal-rat LC50 : >5500 mg/m³ (880 ppm)

inhal-rat LC50 : >1300 ppm

xylène

LD50 (oral, rat) : 5400 mg/kg

LD50 (dermal, lapin) : 12180 mg/kg

LC50 (rat) : 6350 ppm (durée d'exposition de 4 heures)

12. Information écologique

Aucune information précise n'est disponible.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport**Transport par voie terrestre ou par voie d'eau (voyages intérieurs)**

Not Restricted if shipped in containers < 450 L (119 gallons).

Restricted if shipped in containers > 450 L (119 gallons):

US NA1993, Combustible liquid, n.o.s., (Petroleum Distillates mixture), Combustible liquid, III

Canada UN1999, Tars liquid, 3, III

Unless departs > flash point:

Les deux pays UN3256, Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s., (Petroleum Distillates mixture), 3, III

IMDG UN1999, Tars liquid, 3, III

IATA UN1999, Tars liquid, 3, III

Departement des Transports (Pictogrammes)**15. Information sur la réglementation****Information sur la réglementation des États-Unis**

Il se peut que le bitume contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis

xylène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

**BK91001 – BAKOR 910-01
APPRÊT BITUMINEUX****15. Information sur la réglementation (suite)****Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)**

1,3,5-triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

bitume de pétrole

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

solvant Stoddard

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

soufre

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

xylène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

New Jersey – Risque particulier

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque environnemental

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La présente fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : B3 – Liquide combustible, D2B – Toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

1,3,5-triméthylbenzène

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

solvant Stoddard

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

Information réglementaire de l'Union Européenne (UE)

Information sur l'inscription à REACH :

Substance (n° CAS)Numéro de référence

Bitume (8052-42-4)

05-2114366982-36-0000

Solvant Stoddard (8052-41-3)

05-2114367025-53-0000

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)

05-2114501851-58-0000

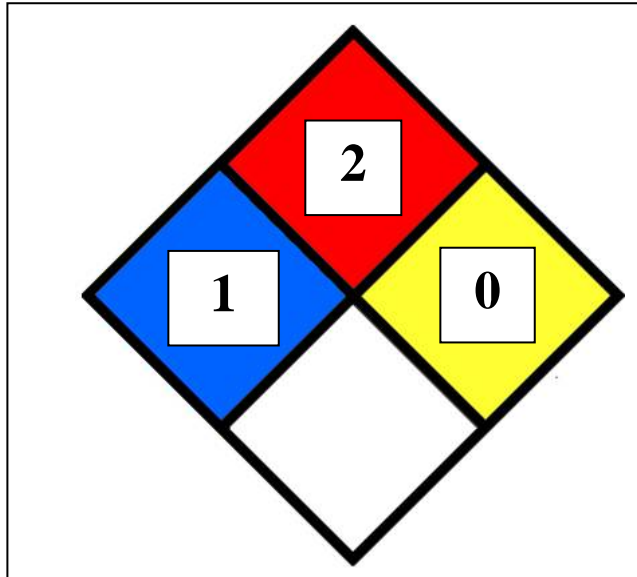
1,2,5-Triméthylbenzène (108-67-8)

05-2114501879-40-0000

Xylène (1330-20-7)

05-2114367081-55-0000

SIMDUT – Canada (pictogrammes)

15. Information sur la réglementation (suite)**NFPA****SIMD**

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information**Révision/Information de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 5 mars 2008.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, ni n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.